



**SEANCE D'INSTALLATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2015**

- Présents : Bureau du Conseil municipal : Mme F. GAUTIER, Présidente  
M. E. CURTET, vice-Président  
M. M. FALQUET, Secrétaire
- Membres du Conseil municipal : Mmes A. de COULON, C. LAPAIRE,  
B. LEITNER-RIAT, P. REYMOND,  
R. ZWYSSIG-VESTI.
- MM. P. AMBROSETTI, D. AZARPEY,  
N. BIRCHLER, I. FALQUET, F. FREY, D. GENIER,  
A. GIANNASI, J.-M. HAINAUT, A. KAELIN,  
R. SUTTER, R. WENGER.
- Membres du Conseil administratif : M. P. THORENS, Maire  
Mme F. de PLANTA, Conseillère administrative  
M. M. GOEHRING, Conseiller administratif
- Excusés : Mme C. VIQUERAT, M. J. PONTI.
- 

Conformément à l'article 4 du règlement du Conseil municipal de Collonge-Bellerive, **M. André KAELIN**, en tant que de doyen d'âge, officie en qualité de Président du Conseil municipal et ouvre cette séance d'installation à 20h00.

**M. KAELIN** annonce que Mme VIQUERAT et M. PONTI sont excusés.

**M. KAELIN** souhaite commencer la séance en adressant quelques mots à l'assemblée :

«Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Monsieur le Secrétaire, Mesdames et Messieurs, Conseillères et Conseillers municipaux,

C'est avec plaisir, en tant que doyen d'âge et après 4 ans de patience, mais sans surprise cette fois, que je préside à nouveau cette partie du premier Conseil municipal de la législature 2015 - 2020, assisté comme Secrétaire par notre benjamin, M. Darius AZARPEY.

Je voudrais d'abord féliciter et dire bravo à chacune et chacun pour sa brillante élection et cela plus particulièrement aux nouveaux élus. J'espère que vous aurez autant de plaisir que moi, ces quatre dernières années, à siéger et à travailler dans les commissions.

Cette législature est particulière car, avec la nouvelle Constitution, elle durera 5 ans pour la première fois, et vraisemblablement sa composition avec 21 membres est la dernière car nous passerons à 23 après les élections de 2020.

Si nous sommes tous fiers de siéger ici ce soir, il faut cependant rester modeste, car lors de la dernière législature sur les 21 membres initiaux de notre Conseil municipal, seuls 11 ont terminé leur mandat à leur position, j'espère que pour la présente législature, il y aura moins de changements dans cette assemblée.

Comme élus, nous aurons pour ces 5 prochaines années la responsabilité de tracer le cadre de vie de notre Commune pour le futur proche et lointain, non seulement pour ceux qui nous ont choisis mais pour tous les communiens, les enfants, les adultes, ceux qui ne sont pas citoyens et les plus âgés.



Notre si belle Commune de Collonge-Bellerive, où il fait si bon vivre, comme on aime à se le répéter, a fait ces derniers mois, la une de la presse pour des drames personnels que nous ne pouvons pas ignorer. Nous devons prendre des décisions responsables mais aussi généreuses et rester attentifs à la vie au quotidien de toute notre population.

De beaux et grands projets nous attendent, il faudra trouver des solutions afin de les réaliser de façons efficace et pragmatique et, pour cela, il faut que notre Conseil municipal se mette en ordre de bataille, but de cette séance initiale dite d'installation, que nous allons commencer immédiatement.

A toutes et à tous, je souhaite 5 ans d'activités intéressantes et productives au service de nos communiens et de Collonge-Bellerive.»

*Applaudissements.*

Il précise que cette séance est dictée par un protocole très précis établi par le canton de Genève.

Une fois l'ouverture officielle de la séance accomplie, il annonce qu'il sera assisté durant la première partie par **M. Darius AZARPEY**, benjamin secrétaire de l'assemblée, qui va lire l'Arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015, validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'avis officielle (FAO) du 8 mai 2015.

Il donne donc la parole à **M. Darius AZARPEY** qui fait lecture de l'Arrêté.

1. LECTURE DE L'ARRETE DU CONSEIL D'ETAT DU 06 MAI 2015 VALIDANT LES ELECTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 19 AVRIL 2015, PUBLIE DANS LA FEUILLE D'AVIS OFFICIELLE (FAO) DU 8 MAI 2015.

« Le Conseil d'Etat,

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 avril 2015 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'avis officielle, du vendredi 24 avril 2015 ;

attendu qu'un recours a été interjeté contre cet arrêté auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice, concluant notamment à son annulation en tant qu'il concerne la commune de Lancy ;

attendu que la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Lancy ne peut intervenir tant que ledit recours est pendant ;

vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes ;

attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

Arrête :

L'élection des conseils municipaux, du 19 avril 2015, des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Vernier, Versoix et Veyrier est validée. »



**M. le Président** remercie M. AZARPEY.

2. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX, ENTRE LES MAINS DU DOYEN D'AGE:

Avant de commencer, **M. le Président** informe que les Conseillers municipaux absents prêteront serment lors d'un prochain Conseil municipal et que lui-même prêtera serment auprès de la présidence du Conseil municipal qui sera nommée tout à l'heure.

Il demande à l'assemblée de se lever.

**M. le Président** lit à haute voix la formule de prestation de serment résultant de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes :

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Il appelle par ordre alphabétique chaque Conseillère et Conseiller municipal qui répondent par "je le jure" ou " je le promets".

Les Conseillers municipaux de la législature 2015-2020 prêtent serment à tour de rôle dans l'ordre suivant :

M. Pierre AMBROSETTI, M. Darius AZARPEY, M. Norberto BIRCHLER, Mme Alexandra de COULON, M. Emmanuel CURTET, M. Ivan FALQUET, M. Marc FALQUET, M. François FREY, Mme Fabienne GAUTIER, M. David GENIER, M. Anthony GIANNASI, M. Jean-Marie HAINAUT, Mme Carole LAPAIRE, Mme Béatrice LEITNER-RIAT, Mme Patricia REYMOND, M. Roland SUTTER, M. Rémy WENGER, Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI.

**M. le Président** invite l'assemblée à se rasseoir.

3. DESIGNATION DE DEUX SCRUTATEURS

**M. le Président** désigne deux scrutateurs qui vont recueillir les bulletins pour l'élection de la future Présidence et vice-Présidence du bureau du Conseil municipal ainsi que pour l'élection du Secrétaire du Conseil municipal.

Les scrutateurs sont **Mme LEITNER-RIAT** et **M. WENGER**.

4. ELECTION DU PRESIDENT DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le Président** rappelle l'article 72 du règlement du Conseil municipal relatif aux bulletins et suffrages non valables.

« Sont nuls :

- a) les bulletins contenant toute autre mention que les noms et prénom ;
- b) les suffrages donnés à une personne inéligible ;
- c) les suffrages donnés plus d'une fois à la même personne ;
- d) les bulletins blancs. »

**M. le Président** sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de Président-e.



Au nom du groupe PLR, **Mme LAPAIRE** propose Mme Fabienne GAUTIER.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote effectué à bulletin secret.

Il rappelle aux élus qu'ils doivent inscrire le nom et prénom du candidat et ajoute que le **Président** vote.

Les bulletins de vote sont distribués puis recueillis dans une urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat au Président.

Selon l'article 73 du règlement du Conseil municipal, **M. le Président** fait part du résultat.

Il déclare que sur 19 bulletins distribués, 19 ont été récoltés, 19 sont valables, la majorité absolue est de 10 et qu'il y a 19 voix en faveur de **Mme GAUTIER**.

Par conséquent, **Mme Fabienne GAUTIER** est élue Présidente du Conseil municipal.

*Applaudissements en l'honneur de Mme F. GAUTIER.*

**M. KAELIN** prend congé de son rôle de Président. **M. KAELIN** et **Mme GAUTIER** échangent leur siège.

**Mme GAUTIER** préside à son tour la séance.

**Mme la Présidente** souhaite adresser quelques mots :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Ce soir, je suis particulièrement honorée de la confiance que vous me témoignez en m'élisant à la Présidence du Conseil municipal pour cette première année de nouvelle législature. C'est donc avec reconnaissance et émotion que je m'adresse à vous.

Chers Collègues, réélus ou nouvellement élus, j'aimerais vous féliciter de votre engagement dans cette fonction publique, de votre engagement de 5 ans pour cette législature que vous entamez ce soir, des responsabilités que cela représente et des valeurs que vous vous engagez à respecter pour le bien de notre société, de notre Commune, de notre Canton.

La législature qui se termine a vu s'achever de grands travaux, pour ne parler que de certains d'entre eux, la Tranchée couverte, la fin de l'aménagement de Vézenaz qui rend le village à ses habitants, toute la rénovation de la ferme Rivollet qui abrite la Mairie et le nouveau Collonge Café, le projet du Quadrilatère. Les travaux ne nous ont pas fait oublier que nous souhaitons toujours offrir plus de services de qualité pour tous les âges, services sociaux, culturels, sportifs. Sans laisser de côté nos tous jeunes habitants pour qui nous avons pu créer 8 places supplémentaires dans notre crèche, réaménager les jeux de l'Île aux Mômes et professionnaliser notre restaurant scolaire qui voit sa fréquentation augmenter forte d'un grand succès.

Il me plaît ici de souligner que tout ceci n'a pu se réaliser que grâce à un magnifique travail du Conseil municipal associé à un Conseil administratif hyper actif, débordant d'énergie, mais aussi grâce aux collaboratrices et collaborateurs de la Mairie sans qui rien ne verrait le jour. Bien évidemment tout ceci sous la houlette de nos argentiers, du Président de la commission des Finances à notre Ministre des Finances qui préservent les biens de la Commune et ses investissements.



Notre Commune a vu aussi, durant cette législature, le nombre de ses habitants augmenter et, très bientôt, nous atteindrons plus de 8'000 personnes. C'est environ 165 foyers récents qui ont accueilli ces nouveaux venus entre le printemps 2014 et celui de 2015.

Cette nouvelle législature devra affronter les défis qui l'attendent de manière très rigoureuse.

L'impact du franc fort, le PIB qui a diminué de 0,2 au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, alors même que l'on s'attendait à moins, les enjeux cantonaux grandissant, une décharge financière du Canton sur les communes dont les tâches augmenteront sans subventionnement adéquat, le développement de notre région qui verra toujours plus d'habitants et d'entreprises. Tout ceci aura un coût certain et demandera des infrastructures adaptées à notre évolution. Nous devons être vigilants tout en sachant, comme nous l'avons déjà vécu en 2014, que nos rentrées fiscales ne sont de loin égales d'année en année, mais peuvent aussi être en diminution.

Un autre dossier appellera à notre vigilance, le développement en logements de notre Commune inscrit dans le plan directeur cantonal, lequel vient d'être adopté par le Conseil fédéral mais qui en même temps a subi par ce dernier la suppression de la moitié de déclassement de zones agricoles constructibles, soit environ 250 ha. Ceci vient à dire que la densification sera privilégiée, densification également sur les zones villas existantes qui feront certainement l'objet de déclassement en zone de développement.

D'un autre côté, nous soutenons activement le projet de développement de la zone artisanale et industrielle de La Pallanterie dont nous sommes copilotes avec la commune de Meinier. Ce projet verra dans le futur proche un déclassement jusqu'à 60'000 m<sup>2</sup> pour une création d'environ 1'000 emplois d'ici à 15 ans.

Nous défendrons notre qualité de vie sans perdre les objectifs que nous nous sommes déjà fixés à savoir ceux prévus dans notre plan directeur communal.

Que d'enjeux, de défis nous attendent mais pour les nouveaux élus, vous verrez que c'est un plaisir de travailler tous ensemble car, même si notre Conseil municipal est formé de plusieurs partis, tout en respectant les idées de chacune et chacun, nous tirons tous à la même corde pour le bien de notre Commune.

Je souhaite à toutes et tous une excellente législature tout en espérant que chacune, chacun y trouve sa place. Le Conseil municipal, c'est aussi des liens d'amitié qui se nouent, des moments récréatifs inoubliables, des échanges, des relations humaines de grande valeur.  
Bon vent, bonne route. »

*Applaudissements.*

## 5. PRESTATION DE SERMENT DU DOYEN D'AGE

**Mme la Présidente** prie l'assemblée de se lever afin de procéder à la prestation de serment du doyen, M. KAELIN. Elle lit la formule de prestation de serment et **M. KAELIN** répond par "je le promets".

**Mme la Présidente** invite l'assemblée à se rasseoir.

## 6. ELECTION DU VICE-PRESIDENT-E ET DU SECRETAIRE DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mme la Présidente** sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de vice-Président-e.

Au nom du groupe PDC, **Mme ZWYSSIG-VESTI** propose M. CURTET.



**Mme la Présidente** demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, elle procède au vote à bulletin secret et prie les scrutateurs de continuer à officier comme ils l'ont fait précédemment.

Elle rappelle que la Présidente doit voter ainsi que le candidat.

Les bulletins de vote sont distribués puis recueillis dans l'urne.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à la Présidente.

Selon l'article 73 du règlement du Conseil municipal, **Mme la Présidente** fait part du résultat.

**Mme la Présidente** déclare que sur 19 bulletins distribués, 19 ont été recoltés, 19 sont valables, la majorité absolue est de 10 et qu'il y a 19 voix en faveur de **M. CURTET**.

Par conséquent, **M. Emmanuel CURTET** est élu vice-Président du Conseil municipal.

*Applaudissements.*

**Mme la Présidente** invite M. CURTET à s'asseoir à sa droite.

**Mme la Présidente** poursuit avec l'élection du Secrétaire du Conseil municipal.

Elle sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de Secrétaire.

Au nom du groupe Nouvelle Force, **M. Ivan FALQUET** propose M. Marc FALQUET.

**Mme la Présidente** demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, elle procède au vote à bulletin secret.

Les bulletins de vote sont distribués puis recueillis dans l'urne.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à la Présidente.

Selon l'article 73 du règlement du Conseil municipal, **Mme la Présidente** fait part du résultat.

**Mme la Présidente** déclare que sur 19 bulletins distribués, 19 ont été recoltés, 19 sont valables, la majorité absolue est de 10 et qu'il y a 19 voix en faveur de **M. Marc FALQUET**.

Par conséquent, **M. Marc FALQUET** est élu Secrétaire du Conseil municipal.

*Applaudissements.*

**Mme la Présidente** remercie M. AZARPEY et l'invite à rejoindre sa place afin que M. M. FALQUET prenne place à sa gauche.

## 7. NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS

**Mme la Présidente** présente d'abord chaque commission.

Elle énonce leur intitulé, le nombre de commissaires ainsi que le Conseiller administratif en charge du dicastère.

La liste des commissions est projetée à l'écran.



Commission Aménagement

**Mme la Présidente** informe que la Conseillère administrative, **Mme de PLANTA**, est responsable de ce dicastère.

Il s'agit d'une grande commission, soit 6 commissaires.

Commission Bâtiments et logement

**Mme la Présidente** informe que le Conseiller administratif, **M. THORENS**, est responsable de ce dicastère.

Il s'agit d'une grande commission, soit 6 commissaires.

Commission Culture et loisirs

**Mme la Présidente** informe que le Conseiller administratif, **M. THORENS**, est responsable de ce dicastère.

Il s'agit d'une petite commission, soit 4 commissaires.

Commission Environnement et développement durable

**Mme la Présidente** informe que le Conseiller administratif, **M. GOEHRING**, est responsable de ce dicastère.

Il s'agit d'une grande commission, soit 6 commissaires.

Commission des Finances

**Mme la Présidente** informe que le Conseiller administratif, **M. GOEHRING**, est responsable de ce dicastère.

Il s'agit d'une grande commission, soit 6 commissaires.

Commission Juridique et naturalisations

**Mme la Présidente** informe que la Conseillère administrative, **Mme de PLANTA**, est responsable de ce dicastère.

Il s'agit d'une petite commission, soit 4 commissaires.

Commission Routes et infrastructures

**Mme la Présidente** informe que la Conseillère administrative, **Mme de PLANTA**, est responsable de ce dicastère.

Il s'agit d'une grande commission, soit 6 commissaires.

Commission Scolaire

**Mme la Présidente** informe que la Conseillère administrative, **Mme de PLANTA**, est responsable de ce dicastère.

Il s'agit d'une petite commission, soit 4 commissaires.

Commission Sécurité

**Mme la Présidente** informe que le Conseiller administratif, **M. GOEHRING**, est responsable de ce dicastère.

Il s'agit d'une petite commission, soit 4 commissaires.



#### Commission Sociale

**Mme la Présidente** informe que le Conseiller administratif, **M. THORENS**, est responsable de ce dicastère.

Il s'agit d'une grande commission, soit 6 commissaires.

#### Commission Sports

**Mme la Présidente** informe que le Conseiller administratif, **M. GOEHRING**, est responsable de ce dicastère.

Il s'agit d'une grande commission, soit 6 commissaires.

#### Commission Ad hoc œuvre d'art Tattes

**Mme la Présidente** informe que le Conseiller administratif, **M. THORENS**, est responsable de ce dicastère.

Il s'agit d'une grande commission, soit 6 commissaires.

**Mme la Présidente** demande s'il y a des remarques ou questions concernant cette liste de commission ainsi que le nombre de membres. Ce n'est pas le cas.

#### ELECTION DES PRÉSIDENTS-ES DES COMMISSIONS

**Mme la Présidente** poursuit par l'élection des Présidents-es des diverses commissions.

Elle précise que selon article 86, alinéa 5 du règlement du Conseil municipal, les Présidents-es des commissions ne prennent pas part au vote des décisions lors des séances de commissions, sauf en cas d'égalité des voix.

**Mme la Présidente** indique que le règlement du Conseil municipal est disponible sur CMNet et conseille vivement de le lire.

Selon l'article 69 du règlement du Conseil municipal, elle indique que ces élections s'effectuent à main levée, sauf si un Conseiller municipal demande le bulletin secret. Comme ce n'est pas le cas, les élections se feront donc à main levée commission par commission.

**Mme la Présidente** sollicite les propositions des groupes politiques pour chaque commission.

#### Commission Aménagement

Au nom du groupe PDC, **M. KAELIN** propose Mme ZWYSSIG-VESTI.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **Mme la Présidente** passe au vote.

Elle précise que la Présidente vote et que les candidats-es à la Présidence de commissions également.

Par 19 voix, **Mme ZWYSSIG-VESTI** est élue Présidente de la commission Aménagement.

#### Commission Bâtiments et logement

Au nom du groupe PLR, **Mme LAPAIRE** propose M. PONTI.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **Mme la Présidente** passe au vote.

Par 19 voix, **M. PONTI** est élu Président de la commission Bâtiments et logement.



**Mme la Présidente** rappelle que M. PONTI, excusé ce soir, reste éligible mais ne pourra siéger en commission uniquement après avoir prêté serment, soit lors du Conseil municipal suivant qui aura lieu le 22 juin prochain. Selon l'article 85, alinéa 1 du règlement du Conseil municipal, si des commissions sont convoquées avant cette date, il peut se faire remplacer par un membre du Conseil municipal issu de son groupe.

Commission Culture et loisirs

Au nom du groupe PLR, **Mme LAPAIRE** propose Mme REYMOND.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **Mme la Présidente** passe au vote.

Par 19 voix, **Mme REYMOND** est élue Présidente de la commission Culture et loisirs.

Commission Environnement et développement durable

Au nom du groupe PDC, **Mme ZWYSSIG-VESTI** propose M. CURTET.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **Mme la Présidente** passe au vote.

Par 19 voix, **M. CURTET** est élu Président de la commission Environnement et développement durable.

Commission des Finances

Au nom du groupe PLR, **Mme LAPAIRE** propose M. HAINAUT.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **Mme la Présidente** passe au vote.

Par 19 voix, **M. HAINAUT** est élu Président de la commission des Finances.

Commission Juridique et naturalisations

Au nom du groupe PLR, **Mme LAPAIRE** propose M. BIRCHLER.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **Mme la Présidente** passe au vote.

Par 19 voix, **M. BIRCHLER** est élu Président de la commission Juridique et naturalisations.

Commission Routes et infrastructures

Au nom du groupe PDC, **Mme ZWYSSIG-VESTI** propose Mme VIQUERAT.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **Mme la Présidente** passe au vote.

Par 19 voix, **Mme VIQUERAT** est élue Présidente de la commission Routes et infrastructures.

**Mme VIQUERAT** étant excusée, elle reste éligible mais ne pourra siéger en commission qu'après avoir prêté serment, soit lors du Conseil municipal suivant qui aura lieu le 22 juin prochain. Selon l'article 85, alinéa 1 du règlement du Conseil municipal, si des commissions sont convoquées avant cette date, elle peut se faire remplacer par un membre du Conseil municipal issu de son groupe.

Commission Scolaire

Au nom du groupe PLR, **Mme LAPAIRE** propose Mme de COULON.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **Mme la Présidente** passe au vote.



Par 19 voix, **Mme de COULON** est élue Présidente de la commission Scolaire.

#### Commission Sécurité

Au nom du groupe PDC, **Mme ZWYSSIG-VESTI** propose M. CURTET.  
Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **Mme la Présidente** passe au vote.

Par 19 voix, **M. CURTET** est élu Président de la commission Sécurité.

#### Commission Sociale

Au nom du groupe PLR, **M. HAINAUT** propose Mme LAPAIRE.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **Mme la Présidente** passe au vote.

Par 18 voix et une abstention, **Mme LAPAIRE** est élue Présidente de la commission Sociale.

#### Commission Sports

Au nom du groupe PLR, **Mme LAPAIRE** propose M. GENIER.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **Mme la Présidente** passe au vote.

Par 19 voix, **M. GENIER** est élu Président de la commission Sports.

#### Commission Ad hoc œuvre d'art Tattes

Au nom du groupe PLR, **Mme LAPAIRE** propose Mme REYMOND.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **Mme la Présidente** passe au vote.

Par 19 voix, **Mme REYMOND** est élue Présidente de la commission Ad hoc œuvre d'art Tattes.

**Mme la Présidente** rappelle ensuite qu'il faut désigner les différents commissaires dans chacune des commissions. Ce travail a été effectué au sein des groupes politiques. Il n'y a pas besoin de recourir au vote.

Elle donne la parole à chaque groupe afin d'énumérer les commissaires qui siègeront dans chacune des commissions.

#### LA COMPOSITION DES COMMISSIONS EST DONC LA SUIVANTE :

##### Commission Aménagement

**M. P. AMBROSETTI (PLR), M. I. FALQUET (NF), M. A. GIANNASI (PDC), M. J. PONTI (PLR), Mme P. REYMOND (PLR), Mme C. VIQUERAT (PDC).**

##### Commission Bâtiments et logement

**M. E. CURTET (PDC), M. I. FALQUET (NF), M. F. FREY (PLR), Mme F. GAUTIER (PLR), M. D. GENIER (PLR), Mme B. LEITNER-RIAT (PDC).**

##### Commission Culture et loisirs

**M. D. AZARPEY (PLR), M. I. FALQUET (NF), M. F. FREY (PLR), Mme B. LEITNER-RIAT (PDC).**



Commission Environnement et développement durable

**M. P. AMBROSETTI (PLR), M. D. AZARPEY (PLR), Mme A. de COULON (PLR),  
M. M. FALQUET (NF), M. A. KAELIN (PDC), Mme B. LEITNER-RIAT (PDC).**

Commission des Finances

**M. N. BIRCHLER (PLR), Mme A. de COULON (PLR), M. M. FALQUET (NF), M. A. KAELIN (PDC),  
Mme C. LAPAIRE (PLR), Mme R. ZWYSSIG-VESTI (PDC).**

Commission Juridique et naturalisations

**Mme A. de COULON (PLR), M. M. FALQUET (NF), Mme C. LAPAIRE (PLR),  
Mme R. ZWYSSIG-VESTI (PDC).**

Commission Routes et infrastructures

**M. E. CURTET (PDC), M. I. FALQUET (NF), Mme F. GAUTIER (PLR), M. A. GIANNASI (PDC), M. R.  
SUTTER (PLR), M. R. WENGER (PLR).**

Commission Scolaire

**M. N. BIRCHLER (PLR), M. E. CURTET (PDC), M. I. FALQUET (NF), M. J.-M. HAINAUT (PLR).**

Commission Sécurité

**M. M. FALQUET (NF), M. A. GIANNASI (PDC), M. R. SUTTER (PLR), M. R. WENGER (PLR).**

Commission Sociale

**M. M. FALQUET (NF), M. A. GIANNASI (PDC), M. J.-M. HAINAUT (PLR), M. A. KAELIN (PDC),  
Mme P. REYMOND (PLR), M. R. WENGER (PLR).**

Commission Sports

**M. D. AZARPEY (PLR), M. I. FALQUET (NF), M. F. FREY (PLR), M. R. SUTTER (PLR),  
Mme C. VIQUERAT (PDC), Mme R. ZWYSSIG-VESTI (PDC).**

Commission Ad Hoc œuvre d'art Tattes

**M. D. AZARPEY (PLR), M. M. FALQUET (NF), M. F. FREY (PLR), Mme B. LEITNER-RIAT (PDC),  
M. J. PONTI (PLR), Mme R. ZWYSSIG-VESTI (PDC)**

**Mme la Présidente** confirme que les commissions sont désormais réparties. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques. Elle donne la parole à M. BIRCHLER.

**M. BIRCHLER**, en tant que Président de la commission Juridique et naturalisations, souhaite pouvoir bénéficier, comme lors de la dernière législature, de délégués dédiés aux visites pour les dossiers de naturalisations au vu du nombre important de dossiers à traiter.

Il propose **Mme REYMOND, M. GENIER et M. HAINAUT.**

**Mme la Présidente** demande s'il y a d'autres propositions ou objections. Comme ce n'est pas le cas, cette proposition est acceptée.



## 8. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF AU CONSEIL MUNICIPAL

**M. THORENS** informe que, comme le veut la tradition, le Conseil administratif s'est réuni avant cette séance, le 20 mai dernier, afin de procéder à la répartition des dicastères et du tournoi de la présidence du Conseil administratif.

Il déclare qu'il a été décidé de garder la même répartition des dicastères que durant la précédente législature. Cette répartition a été énumérée lors de la nomination des différentes commissions et est actuellement projetée à l'écran.

**M. THORENS** fait part du tournoi suivant pour la fonction de Maire :

Année 2015-2016, M. THORENS  
Année 2016-2017, M. GOEHRING  
Année 2017-2018, Mme de PLANTA  
Année 2018-2019, M. THORENS  
Année 2019-2020, Mme de PLANTA.

**M. THORENS** apporte quelques précisions sur la suppression de la commission des Réclamations. Il explique que cette commission est en place en matière de taxe professionnelle communale et fait partie d'une loi qui est actuellement en cours de révision par le Conseil d'Etat. Comme il est prévu de la supprimer, avec l'accord de la surveillance des communes, il a été décidé de ne pas créer de commission des Réclamations, d'autant plus qu'à Collonge-Bellerive cette taxe est exemptée à 100%.

A sa connaissance, il n'y a jamais eu de réclamation à ce sujet mais, si c'était le cas, une commission Ad hoc serait alors créée.

**M. THORENS** souhaite adresser quelques mots à l'assemblée :

« Je souhaite tout d'abord adresser mes félicitations à tous les nouveaux élus et aux anciens. On remarque que tous les âges sont représentés. Nous sommes particulièrement ravis de compter parmi nos nouveaux Conseillers municipaux de jeunes élus. Certains seront très occupés, on a pu s'en rendre compte, et nous espérons que ces jeunes Conseillers municipaux apporteront de la fraîcheur dans cet hémicycle et de nouvelles idées. Bien évidemment, nous comptons également sur les Conseillers municipaux les plus expérimentés, les plus anciens, pour leur expérience et leur sagesse.

Une longue législature se présente à nous puisque nous sommes partis pour 5 ans, selon la nouvelle Constitution.

Durant ces années, vous serez régulièrement sollicités par nos communiens qui vous interpellent sur tous les sujets touchant à la vie communale. Vous aurez un rôle d'écoute, d'impartialité et de relais auprès du Conseil municipal.

Cinq ans durant lesquels nous pouvons anticiper une intense activité relative à une Commune de près de 8'000 habitants puisque, comme M. KAELIN l'a dit en début de séance, nous allons probablement dépasser les 8'000 habitants durant cette législature.

De nombreux projets communaux, que je ne décrirai pas ce soir, sont en cours ou seront créés durant cette législature. Nous aurons certainement l'occasion de vous présenter ces projets dans le courant du mois de septembre.

Il y a aussi des projets intercommunaux puisque nous travaillons en étroite et très bonne collaboration avec nos communes voisines. Il y a de nombreux groupements d'activités et de fondations intercommunales.

Il faut également prévoir tout ce qui se déroule dans le cadre de l'ACG (Association des Communes Genevoises). Actuellement, le projet principal est la répartition des compétences communes/canton. Pour le moment, ce sujet est traité au niveau des exécutifs communaux mais c'est un grand travail qui pourrait redessiner la manière dont nos communes fonctionneront dans le futur. M. François LONGCHAMP, lors de la prestation de serment de vendredi dernier des Conseillers administratifs/Maires et adjoints, nous a bien rappelé l'importance de ce point. Les Conseillers



municipaux ne seront peut-être pas tout de suite concernés, mais c'est un gros travail qui pourrait bien modifier le fonctionnement des communes.

Certains d'entre vous seront aussi délégués dans diverses associations, groupements et autres fondations.

Comme l'a relevé Mme la Présidente, cette législature pourrait s'avérer un peu plus compliquée financièrement, en tout cas du point de vue de l'équilibre budgétaire de la Commune suite à ce qui s'est passé en 2014.

Il y aura donc beaucoup de travail en perspective, mais nous avons la chance d'habiter dans une Commune qui fonctionne bien avec un Conseil municipal qui fonctionne bien également. Tout le travail est souvent fait en commission. Il y a beaucoup de travail, de discussions et les idées et avis de chacun sont respectés. Nous essayons souvent d'arriver en plénière, dans cette assemblée, avec un consensus. Si nous arrivons à continuer à fonctionner de cette façon durant cette législature, je pense que nous nous en porterons que mieux.

Pour ma part, c'est un grand honneur pour la première fois de présider le Conseil administratif et d'être ainsi le Maire de la Commune de Collonge-Bellerive. C'est également, je dois le dire, un sacré challenge de succéder à Mme Francine de PLANTA qui porte toujours très haut les couleurs de Collonge-Bellerive. Je vais d'ailleurs en profiter pour remercier Francine pour tout le travail effectué.

*Il lui remet un bouquet de fleurs.*

Je souhaite également féliciter notre nouvelle Présidente, Mme GAUTIER.

*Il lui remet également un bouquet de fleurs.*

*Applaudissements.*

Je vous souhaite, je nous souhaite à toutes et tous une très belle législature remplie de satisfaction et de projets intéressants.»

#### Récital Alexandre Scriabine - 18 juin 2015

**M. THORENS** rappelle que le récital donné en l'honneur des 100 ans de la mort d'Alexandre Scriabine sera donné à la salle Willy Buard à 19h00.

#### Prochain Conseil municipal - 22 juin 2015

**M. THORENS** rappelle que le prochain Conseil municipal aura lieu le 22 juin à 18h30 et sera suivi du traditionnel repas.

#### Remise des dicos – 18 juin 2015 et Promotions scolaires - 26 juin 2015

**M. THORENS** informe que la remise des dicos aura lieu le 18 juin à l'épicentre à 14h00 et que tous les Conseillers municipaux sont invités.

Les Promotions scolaires auront lieu le 26 juin à la Ferme de Saint-Maurice. Le défilé se fera sur le chemin du Petray et le rendez-vous est généralement fixé à 18h15. Des informations supplémentaires seront transmises prochainement.

#### Agenda des commissions budget

**M. THORENS** rappelle que tous les Conseillers municipaux ont reçu le calendrier des commissions budget du mois de septembre 2015 et qu'ils ne recevront pas de convocations supplémentaires. Il invite donc les commissaires à noter les dates en fonction de leurs commissions.



Commission élargie des Finances – 1<sup>er</sup> septembre 2015

**M. THORENS** informe que le 1<sup>er</sup> septembre 2015 aura lieu une commission élargie des Finances pour la présentation des lignes budgétaires 2016. M. Guillaume ZUBER, directeur du service de la surveillance des communes, sera présent pour expliquer le fonctionnement des Finances communales. Il souligne qu'il est très important et intéressant de suivre cette présentation.

Commissions Routes et infrastructures – 3 juin 2015

**M. THORENS** rappelle que la 1<sup>ère</sup> commission Routes et infrastructures, dicastère de Mme de PLANTA, se tiendra déjà demain soir.

Pour terminer, il convie tout le monde à l'apéritif qui sera servi en salle des commissions à la fin de la séance.

**Mme la Présidente** remercie M. le Maire et précise que le public est également convié à l'apéritif. Elle lève la séance à 21h10.

*Applaudissements.*

Collonge-Bellerive, le 2 juin 2015.



**RESUME DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
2.06.2015**

- Mme Fabienne GAUTIER est élue Présidente du Conseil municipal.
- M. Emmanuel CURTET est élu vice-Président du Conseil municipal.
- M. Marc FALQUET est élu Secrétaire du Conseil municipal.
- Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI est élue Présidente de la commission Aménagement.
- M. Jérôme PONTI est élu Président de la commission Bâtiments et logement.
- Mme Patricia REYMOND est élue Présidente de la commission Culture et loisirs.
- M. Emmanuel CURTET est élu Président de la commission Environnement et développement durable.
- M. Jean-Marie HAINAUT est élu Président de la commission des Finances.
- M. Norberto BIRCHLER est élu Président de la commission Juridique et naturalisations.
- Mme Claude VIQUERAT est élue Présidente de la commission Routes et infrastructures.
- Mme Alexandra de COULON est élue Présidente de la commission Scolaire.
- M. Emmanuel CURTET est élu Président de la commission Sécurité.
- Mme Carole LAPAIRE est élue Présidente de la commission Sociale.
- M. David GENIER est élu Président de la commission Sports.
- Mme Patricia REYMOND est élue Présidente de la commission Ad hoc œuvre d'art Tattes.